Option 1 : Demandes centralisées par un décanat ou une direction d'école

Si le décanat de votre faculté a choisi cette solution, voici le processus suivi :

- La faculté reçoit un fichier contenant toutes les demandes de réservation des salles de cours pour les enseignements. Ce fichier correspond aux demandes encodées sur le système AIGS de réservation des salles de cours.
- La faculté complète le fichier pour chaque cours en indiquant si elle souhaite une diffusion en ligne et/ou une diffusion en direct.
- Elle envoie le fichier à cse@unil.ch pour le 6 septembre.
- Le service helpdesk diffusion en ligne contacte chaque enseignant et lui demande de compléter les informations nécessaires via un formulaire.
- Une confirmation est envoyée auprès de chaque enseignante en lien avec la diffusion en ligne de son cours
- Un retour de confirmation général pour l'ensemble des demandes est envoyé au décanat de la faculté ou à la direction de l'école ayant effectué la demande.

Créé 2022-02-01 15:00:01 UTC par Jean-François Van de Poël
Mis à jour 2024-09-13 13:52:28 UTC par Estelle Messerli